

Qualifier le féminicide

Transcription de la discussion avec Margot Giacinti

Programme d'études sur le genre : Bienvenue dans Genre, etc., le podcast de Sciences Po consacré aux questions de genre, d'inégalités et de discrimination.

En France, chaque jour, plus de trois femmes sont victimes de féminicides ou de tentatives de féminicide conjugal. Ce sont les conclusions de la mission interministérielle pour la protection des femmes, la Miprof, sur les données collectées en 2023.

Aujourd'hui, nous rencontrons Margot Giacinti, chercheuse en science politique, post-doctorante à l'université de Lille. Elle vient nous parler de son livre intitulé *Le Commun des mortels : faire face au féminicide*, publié aux éditions Divergences début 2025.

Bonjour Margot Giacinti.

Margot Giacinti : Bonjour.

Programme d'études sur le genre : Alors, les chiffres de la Miprof que je viens de citer ils dénombrent, en 2023, 93 femmes victimes de féminicides, 319 victimes de tentatives de féminicides et 773 victimes de harcèlement par conjoint ou ex-conjoint ayant conduit au suicide ou à sa tentative. Ces chiffres-là prennent en compte uniquement les féminicides qui ont eu lieu au sein du couple, qu'on appelle les féminicides conjugaux. Est-ce que, pour commencer, vous pourriez nous expliquer comment vous définiriez, en quelques mots, ce mot, ce concept de féminicide aujourd'hui ?

Margot Giacinti : Alors, le terme de féminicide, ou le concept plutôt, on peut le définir comme le meurtre d'une femme parce qu'elle est une femme. Cette définition a été donnée par une chercheuse, une sociologue étasunienne, Diana Russell, à partir des années 1970. Donc elle va travailler cette définition pour parvenir à celle-ci. Auparavant, il y avait eu notamment une autre définition : assassinat misogyne des femmes par les hommes. Mais finalement, elle en vient à se dire : ce qui importe pour moi, c'est le fait qu'on a tué cette femme parce qu'elle était dans une société patriarcale et qu'elle était perçue comme femme, et donc vulnérabilisée, et donc tuable. Donc voilà, donc elle s'arrête sur cette définition-là, qui est celle aujourd'hui qu'on utilise majoritairement.

Et donc, de fait, on voit bien qu'il ne s'agit pas uniquement du meurtre d'une épouse, mais que ça sort bien du cadre conjugal, puisque l'idée, c'est de tuer une femme, donc, toute femme tuée parce qu'elle est une femme dans nos sociétés patriarcales.

Programme d'études sur le genre : Et donc, vous venez de le mentionner : une des premières chercheuses à avoir mentionné ou défini ce mot-là, elle était anglophone, d'origine sud-africaine : Diana Russell. Et ensuite, le concept il a été diffusé en Amérique centrale, en Amérique latine. Et vous, dans le livre, vous retracez vraiment toute la généalogie de ce mot et de son voyage aussi. Est-ce que vous pourriez nous raconter tout ça ?

Margot Giacinti : Alors, en effet, un des enjeux de ce livre, c'était de montrer que cette notion elle a circulé. Elle est profondément transnationale parce que chaque circulation a un peu ajouté sa petite touche.

Diana Russell, dans les années 1970, elle lit le mot féminicide – alors en anglais *femicide* – dans un texte d'une autre féministe qui devait publier quelque chose et qui ne l'a pas fait. Elle le reprend, elle essaie de le définir et quinze ans plus tard, elle va publier un ouvrage en anglais avec une chercheuse anglaise qui s'appelle Jill Radford, qui reste peut-être l'ouvrage qui définit le féminicide, donc qui s'appelle *Femicide : The Politics of Woman Killing*, qui est paru en 1992.

Ce texte-là en fait va circuler par l'Amérique latine. Diana Russell explique qu'elle a eu du mal à imposer le concept, mais qu'il a résonné du côté de certaines Latino-Américaines, en particulier au Mexique. Marcela Lagarde, qui est aussi sociologue, va lire les travaux de Russell et en fait, pour elle ça éclaire la situation que les Mexicaines sont en train de vivre à Ciudad Juárez. Et elle décide finalement de traduire le livre. Cette traduction est super importante parce qu'elle permet en fait l'appropriation des travaux de Russell. Et, en fait, les Costariciennes, les Dominicaines, les Mexicaines vont reprendre ce concept, en y ajoutant en fait les faits qu'elles constataient dans leurs propres contextes nationaux. Donc, particulièrement les féminicides conjugaux bien sûr, mais aussi des féminicides qui sont en dehors de la sphère conjugale, liés notamment au trafic de drogue.

Cette circulation elle ne va pas s'arrêter à l'Amérique latine, puisqu'en fait elle va continuer dans les années 2000 du côté de l'Europe. Et c'est par ce chemin-là qu'on va récupérer cette notion de féminicide, alors que, on va dire, peut trouver des traces déjà au XIXe en français de ce terme. Donc voilà, cette circulation elle est intéressante, elle montre à quel point les théorisations féministes voyagent.

Programme d'études sur le genre : Et justement, en France et en français, enfin aujourd'hui c'est un mot dont on entend beaucoup parler : le mot féminicide. Avant les années 2000, 2010, quel mot on employait ? J'imagine que ça existait, même si on ne le nommait pas par ce mot-là ?

Margot Giacinti : Alors, en effet, on va dire que le concept féministe de féminicide il émerge assez tardivement. Il va mettre plusieurs décennies, en fait, à s'imposer, même en fait, – si on prend en compte les théories d'actions du XIXe siècle – plusieurs siècles.

Et cette difficulté à s'imposer est aussi liée à d'autres lectures qui étaient majoritaires à l'époque. Et ces lectures majoritaires, c'est notamment une première lecture qui existe en France au XIXe et au XXe siècle, mais qui nous parvient aussi aujourd'hui : c'est une lecture qu'on peut qualifier de conjugaliste, parce qu'elle va penser le féminicide au prisme du meurtre entre époux, et elle symétrise beaucoup. Donc on ne va pas faire la différence entre un époux qui est tué par son épouse et une épouse qui est tuée par son époux. Donc on symétrise beaucoup, ça, c'est la première lecture.

La seconde lecture qu'on va avoir, un peu plus tardivement, à la fin du XIXe et tout au long du XXe siècle et jusqu'à nos jours aussi, c'est la lecture passionnelle. C'est un peu cette idée que ce n'est pas le mariage ou l'impossibilité de sortir du mariage qui tuerait, serait criminogène, mais bien la passion, un trop d'amour. Et donc là, on rentre sur une pente qui fait que le féminicide n'est pas nommé comme tel, mais en plus, il est très individualisé. On va se poser la question : "Pourquoi cet homme a tué cette femme ?" et on ne va pas penser un fait social structurel massif, ce que le concept de féminicide cherche justement à souligner.

Programme d'études sur le genre : Merci. Et donc, pour vous étudier justement le féminicide et aussi sa permanence dans le temps dans les sociétés, etc., vous adoptez une

perspective qu'on appelle une perspective diachronique et vous analysez des dossiers d'instruction judiciaire. Est-ce que vous pourriez nous en dire plus sur cette perspective et sur la méthode que vous avez employée pour votre recherche ? Et nous expliquer, finalement, à quoi ça sert ?

Margot Giacinti : Quand on travaille sur les féminicides, notamment avant que le terme ne soit propagé dans l'espace public comme c'est le cas aujourd'hui en France. Donc en commençant par exemple, comme je l'ai fait, dans les années... en fait dans les années 2015, 2016, 2017, il y avait une vraie difficulté parce que ce terme n'étant pas diffusé, le problème public n'ayant pas émergé, c'était très difficile d'accéder aux sources. Donc de demander des dossiers judiciaires des années en cours ou des années, on va dire, depuis les années 2000.

Cette perspective diachronique elle m'a semblé intéressante parce qu'elle me permettait d'accéder assez facilement à beaucoup de dossiers, à un grand nombre de dossiers judiciaires. Aujourd'hui, par exemple, on a les dossiers qui sont classés aux archives départementales, des départements, et on a tous les dossiers de cours d'assises qui ont été jugés. Ces dossiers de cours d'assises ils sont très complets : il y a à la fois le moment de la découverte du corps, l'expertise médico-légale, les témoignages de la famille, des voisins, et la version que va retenir l'institution judiciaire - et j'ai oublié, aussi : l'interrogatoire du présumé assassin ou de l'assassin. Donc cette dimension diachronique elle me permettait d'avoir tous ces dossiers et de pouvoir interroger la dimension structurelle du féminicide.

Donc j'ai étudié plus de 380 cas de meurtres où j'essayais de me demander : "est-ce que c'est un féminicide ?" Et ça m'a permis de dégager un peu des déterminants structurels qui me permettent de dire : voilà, en fait, dans ces 380 dossiers, la grande majorité sont des féminicides.

Programme d'études sur le genre : Et est-ce que la manière dont le sujet du féminicide est abordé dans la société française a, selon vous, beaucoup évolué ces dernières années ? Notamment à la lumière de la durée de vos recherches, depuis que vous avez commencé à chercher sur ce sujet ?

Margot Giacinti : Alors, c'était une grande chance pour moi – et je pense que d'autres chercheurs seraient d'accord aussi avec cette idée – c'est une grande chance pour moi de commencer une enquête à un moment où le problème public n'est pas émergé, et où il émerge en plein milieu du dossier de recherche. Donc je commence en 2017 et autour de moi on ne saisit pas très bien ce que je fais, quel était ce crime, et en 2019, tout d'un coup, tout s'éclaire : évidemment ! Cette perspective diachronique elle m'a permis quand même de saisir effectivement les lectures majoritaires qui ont pesé dans la non-appréhension du féminicide, et de me rendre compte aussi de ce qui a permis son émergence.

Et dans le petit livre pour les Éditions Divergences, il y a toute une partie sur l'importance du mouvement social dans la mise à l'agenda de ce problème. Et donc en particulier je pense à une modalité très marquante de publicisation et de politisation, qui est le collage. En France, on a eu ce mouvement social assez incroyable des collages, alors des "colleuses", des "colleureuses", en fonction des endroits elles ne s'appellent pas de la même manière. Ces collages qui sont venus en fait politiser le crime, en collant, de manière assez simple, sur des feuilles A4, en noir et blanc, le nom des victimes, en mettant le mot "féminicide", et par exemple en corrigeant le terme "crime passionnel" en définissant : "tuée parce que femme",

"L'amour ne tue pas", et cetera, "On ne tue jamais par amour", "L'amour ne fait pas de bleus", ...

Donc cette diversité d'explications a permis une diffusion impressionnante du terme féminicide, mais a aussi permis d'homogénéiser la définition. Ce qui est formidable avec ces collages, c'est qu'ils ont eu lieu non seulement dans les grandes métropoles, mais aussi dans des petits villages, en campagne, en ruralité. Moi j'étais fascinée de voir que je pouvais être en vacances dans des endroits très ruraux et de voir qu'il y avait des collages. Voilà, donc ça a vraiment permis une sorte de campagne massive, en fait, de diffusion du terme, qui s'est accompagnée par, en fait, une politisation forte, et du coup des réponses institutionnelles. Donc voilà on va dire que l'année 2019 est vraiment très importante parce qu'il y a ces collages qui commencent, puis le Grenelle des violences, qui aussi repolitise la question des féminicides et des réponses ensuite institutionnelles.

Programme d'études sur le genre : Et peut-être pour finir, est-ce que vous pensez qu'il y a encore une marge de progression dans la gestion de ce problème public, ou même dans la manière dont il est abordé et défini par les pouvoirs publics, les militantes, etc. ?

Margot Giacinti : Alors, tout à fait. En particulier, on l'a un petit peu évoqué, mais aujourd'hui, en France, on reste sur une définition très conjugaliste du féminicide. Dont on hérite d'une certaine manière aussi du XIXème. Les féministes ont eu beaucoup de mal à faire accepter que le privé était politique, en montrant qu'une majorité des violences étaient commises dans le cadre privé, on a identifié le féminicide conjugal. Pour autant, ce n'est pas le seul type de féminicide qui existe.

Et l'application de la définition de Bruxelles nous permet d'envisager d'autres formes de féminicides hors conjugaux. Donc je pense, par exemple : aux transféminicides, aux féminicides qui ont lieu dans un contexte de traite ou de travail du sexe, aux féminicides commis sur des femmes âgées, qui ne vont pas être lus comme étant des meurtres parce que, car on se dit : « Bon, elles étaient vieilles... », donc on n'arrive pas vraiment à aller au bout de la définition. Ça c'est très important, parce qu'aujourd'hui, le chiffre qu'on a, en réalité, c'est les "morts violentes au sein du couple", et ce n'est pas vraiment les féminicides. Donc ça nous permettrait d'aller chercher un peu les victimes aux marges. Et donc par exemple en prenant en compte, peut-être la question suicide forcé, donc des femmes qui se suicident suite à des violences conjugales, mais aussi les disparitions : on sait aujourd'hui qu'il y a une dimension genrée dans la disparition, donc là aussi ça nous permettrait peut-être d'avoir une idée plus globale du réel nombre de féminicides en France.

Je pense aussi – c'est un petit peu mon dada de la période – qu'il faut réussir à mieux prendre en compte certaines des questions qui constituent le féminicide, par exemple : la question de la menace de mort. Aujourd'hui, dans les grilles qui sont présentées aux victimes, on peut avoir les menaces de mort, mais on sait, c'est l'enquête Virage qui avait montré ça, que les femmes déclarent les violences les plus graves. Donc elles vont déclarer notamment les coups ou les violences sexuelles. Mais il faut qu'on gratte un petit peu sur quels sont les déterminants qui permettent de mieux cibler le moment du risque. Et pour moi, en tous cas c'est ce que m'apportent les dossiers, le moment de la menace de mort il est important, parce qu'il dit à la victime qu'elle est tuable, il la met en mouvement. Et ce que je montre dans le livre aussi c'est que cette mise en mouvement, cette agentivité, est un moment très fort, où la victime peut se faire tuer, parce que il y a un signal qui est envoyé à l'agresseur qu'elle se défend cette victime, même si c'est des petites marges. Donc pour moi il est très important de prendre en compte cette menace de mort, pour saisir et mieux

accompagner, autant du point de vue institutionnel mais même du point de vue des proches, ces victimes qui se mettent en mouvement.

Programme d'études sur le genre : Merci beaucoup !

Genre, et cetera, c'est le podcast du Programme d'études sur le genre de Sciences Po. La musique est signée Lune. Un lien vers la transcription de cet épisode et des références bibliographiques sont disponibles en description.

Par ailleurs, si ce sujet vous touche et que vous avez besoin d'information ou d'aide, le 3919 est un numéro de téléphone gratuit et anonyme, disponible pour les femmes victimes de violences.

Si vous avez aimé cet épisode avec Margot Giacinti, n'hésitez pas à ajouter des étoiles ou des commentaires sur votre plateforme d'écoute, et à le partager autour de vous.

Merci, et à bientôt !